

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

L'UNION EUROPÉENNE À BRUXELLES



Depuis l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam (1997), la Région de Bruxelles-Capitale est le siège officiel des principales institutions de l'Union européenne et est donc généralement désignée comme la capitale de l'Union européenne. La Région est très bien classée pour ses fonctions politiques.

La **Commission européenne**, le **Conseil de l'Union européenne** et le **Conseil européen**, le **Comité des régions** et le **Comité économique et social européen** ont leur siège officiel à Bruxelles. Bien que le siège officiel du **Parlement européen** soit situé à Strasbourg, les réunions des commissions et des groupes ainsi que la plupart des interactions interinstitutionnelles ont lieu à Bruxelles, ce qui en fait de facto son siège principal. Enfin, un certain nombre d'autres agences de l'UE et d'organisations interinstitutionnelles de l'UE y sont installées. L'UE emploie quelque 40 000 personnes à Bruxelles.

Le fait d'être la capitale de l'UE a attiré des milliers d'organisations internationales à Bruxelles. Il s'agit notamment d'organisations intergouvernementales, de représentations diplomatiques, de représentations régionales, d'organisations internationales à but lucratif et non lucratif, d'associations, de cabinets d'avocats et de représentants directs d'entreprises privées et d'administrations publiques.

LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES



En raison de la présence de l'UE et de sa position centrale, de nombreuses organisations intergouvernementales choisissent de s'installer à Bruxelles ou d'y ouvrir une représentation. Les organisations intergouvernementales ont une personnalité juridique de droit public international et sont créées par au moins deux États membres au moyen d'un traité international. Parmi les plus importantes figurent l'OTAN, Eurocontrol, plusieurs organisations des Nations unies et l'Union du Benelux.

Vous pouvez consulter la liste complète des organisations intergouvernementales dans notre publication « Bruxelles, Capitale Internationale ».

LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES ET LES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES



Des milliers d'associations internationales ont leur siège ou au moins une représentation dans la Région de Bruxelles-Capitale. Le registre de transparence de l'Union européenne fait une distinction entre les associations commerciales/ professionnelles et les organisations non gouvernementales d'autre part. La présence de ces associations internationales nécessite une infrastructure de conférence de bonne qualité et génère un tourisme d'affaires (MICE) important pour la Région.

Outre les administrations publiques, internationales ou nationales, et les associations, d'autres organisations s'installent à Bruxelles à des fins de lobbying. Il s'agit de cabinets de consultants professionnels, de cabinets d'avocats ou de consultants indépendants, mais aussi de lobbyistes internes, de groupes de réflexion, d'institutions de recherche et d'enseignement et d'organisations représentant des églises et des communautés religieuses ou des entreprises privées.

La région de Bruxelles-Capitale est également celle qui abrite la plus forte concentration de lobbyistes au monde après Washington. On estime que plus de 20 000 lobbyistes, représentant principalement des intérêts commerciaux, s'adressent aux décideurs de l'UE.